Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260202-04_2026_020226-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le deux février à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CUGUEN, se sont réunis dans la salle de conseil municipal, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 26 janvier 2026, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation	**: 27 janvier 2026**
Nombre de membres en exercice :	**12**
Nombre de membres présents :	**5**
Quorum atteint :	**7 (réunion sans condition de quorum article L.2121-17 du C.G.C.T., suite à l'absence de quorum lors de la séance du 26/01/2026)**
Nombre de votants :	**6**

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Magali CATHERINE, M. Damien GUEDE, Mme Yolande CHARTIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Anne-Renée KRUST, Mme Coralie BOULMER.

ABSENTS : Mme Philippine DENOUAL, M. Thomas LORET, M. Sylvain CHAPON, Mme Isabelle THOMSON, Mme Céline FONTAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magali CATHERINE

OBJET : 04-2026-02/02/2026 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en novembre 2018 pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Cette délibération ne faisait pas référence aux agents de catégorie A.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental en date du 11 décembre 2025, Il convient d'ajouter :

- A la mise en place de l'IFSE : La catégories A

- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE	**EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)**	**MONTANT MINI**	**MONTANT MAXI**	**PLAFONDS INDICATIFS**
Groupe 1	*Direction, secrétariat de mairie*	1 500 €	3 000 €	36 210 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260202-04_2026_020226-DE

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage, de conception.
- Technicité, expertise, expérience professionnelle ou qualifications nécessaires à l'exercice,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

- A la mise en place du CI : La catégories A

- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS
Groupe 1	*Direction, secrétariat de mairie*	0.00 €	1 200 €	6 390 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE l'ajout présenté ci-dessus,
- DIT que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 01/01/2026.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,

MAIRIE DE CUGUEN (Ille-et-Vilaine)

Sandrine GUERCHE